

*Le budget—M. Patterson*

C'est la même chose dans le monde des affaires. Les chiffres recueillis l'automne dernier par Dun and Bradstreet of Canada Ltd. indiquaient que les faillites au Canada, en août 1972, ont été les plus nombreuses pour ce mois depuis les années de crise. Ces faillites ont augmenté dans la proportion phénoménale de 61 p. 100 depuis 1971, passant de 145 à 233. Ces chiffres montrent que le mal était répandu et général, car il y a eu plus de faillites par région en août 1972 que l'année précédente dans toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, alors que Toronto prenait la tête du pays avec plus du double du nombre enregistré en 1971.

Faut-il s'étonner de l'augmentation des faillites et de la baisse radicale de la productivité? Depuis le début de l'an dernier, le Conseil économique du Canada, à l'instar de mon chef, a lancé l'avertissement que pour avoir une économie saine, il faudrait donner au petit homme d'affaires beaucoup plus de pouvoir d'achat et d'initiative. Pourtant, le gouvernement, le ministre des Finances, dans le budget qu'il présentait en mai dernier et dans celui qu'il a présenté lundi soir de la semaine dernière, n'ont, à toutes fins pratiques, tenu aucun compte de la situation de la petite entreprise au pays.

Nous savons tous que les tentatives de réforme fiscale ont conduit les grands gouvernements à méconnaître les intérêts vitaux de la petite entreprise, pourtant la petite entreprise crée plus d'emplois au pays, plus d'expansion réelle et plus de revenu fiscal, et elle supporte une plus grande partie du coût du gouvernement que la prétendue grande entreprise. Je crois, avec mon parti, qu'il faudrait permettre aux citoyens canadiens d'investir dans la mise de fonds de la petite entreprise d'appartenance canadienne. Nous croyons que le crédit, qui atteindra 50 p. 100 des investissements autorisés jusqu'à concurrence de \$5,000 par année, ou bien sera déduit de l'impôt sur le revenu du particulier, ou lui sera directement remboursé. Cela signifie que le Canadien qui investit, par exemple, \$1,000 dans une entreprise ou une société autorisée pourra déduire \$500 de son revenu.

Dans l'éventualité de son adoption, le coût d'un tel programme s'élèverait à quelque 300 millions de dollars; il s'agit d'un coût au sens qu'il serait perdu pour le revenu fédéral et traité comme un impôt personnel différé. Cependant, il serait très inférieur au milliard de dollars dépensés en prestations d'assurance-chômage pour maintenir un taux de chômage de 7 p. 100. Je me rends compte que le gouvernement n'apprend pas facilement ni très rapidement, mais assurément, il devrait maintenant savoir que s'il veut créer des emplois et stimuler l'initiative, la façon la moins efficace est de le faire directement au moyen des dépenses gouvernementales. Comme on l'a si clairement exposé durant le présent débat, le budget n'aide nullement les petites entreprises et ne favorise pas les placements dans les petites sociétés appartenant à des Canadiens.

Lorsqu'il est question de réforme fiscale, nous nous rappelons de la présentation d'un projet de loi qui devait offrir un nouvel arrangement aux contribuables canadiens, mais à vrai dire, je crois que ce fut l'une des plus grandes supercheries jamais concoctées par le gouvernement libéral. Ce document massif était si compliqué que même ses auteurs ne pouvaient pas en expliquer convenablement toutes les particularités ou les incidences. Imposé au Parlement avec une hâte intempestive et une arrogance libérale caractéristique, il contribuait à accentuer

l'inintelligibilité et la confusion de nos lois et règlements fiscaux.

Le gouvernement actuel a pris une autre initiative en adoptant une nouvelle série de formules d'impôt sur le revenu. Il a doublé ainsi ses torts d'un affront et semé la consternation parmi les contribuables canadiens. Une annonce parue dans un journal de la côte ouest donne une juste idée de la situation, car on y signalait qu'avec l'apparition des nouvelles formules d'impôt, les conseillers fiscaux seraient vivement sollicités et on annonçait des cours en prévision d'une telle éventualité. Les comptables déplorent depuis toujours que les demandes faites aux bureaux de l'impôt du ministère du Revenu national restent sans réponse. L'ampleur du méli-mélo résultant de la mesure fiscale et des formules d'impôt ne le cède qu'à la confusion créée délibérément ou involontairement par le ministre des Finances (M. Turner), dans la présentation de son budget à la Chambre.

• (1620)

Nous sommes heureux des réductions annoncées dans l'impôt sur le revenu des particuliers, mais faute d'un programme efficace pour enrayer la hausse constante du coût de la vie, il se pourrait bien que l'effritement de plus en plus accentué du dollar réduise à zéro les avantages assurés aux Canadiens par les réductions fiscales. Nous avons constamment incité le gouvernement à supprimer la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et je suis persuadé que ce serait là un moyen pratique et efficace de favoriser la mise en chantier de nouvelles maisons. Les taux exorbitants d'intérêt devraient diminuer et l'intérêt sur les prêts hypothécaires devrait être déductible pour fins d'impôt sur le revenu, tout comme l'impôt foncier municipal. Nous continuons de proposer ces mesures qui méritent, selon nous, l'attention du gouvernement.

J'aimerais soulever un autre point, souvent signalé déjà. Il serait opportun que le gouvernement se rende compte de l'iniquité de la situation et fasse droit aux réclamations des premiers acheteurs d'obligations perpétuelles à 3 p. 100 du gouvernement du Canada, obligations vendues je crois en 1936. Il y a peu de Canadiens dans ce cas-là et on devrait, je pense, régler la question de façon à dissiper les ennuis et le mécontentement actuels.

La politique du gouvernement en matière d'inflation a été encore plus désastreuse que sa politique agricole et ses mesures visent les petites entreprises. J'aimerais rappeler à la Chambre ce que le premier ministre (M. Trudeau) déclarait en 1969 au sujet de la politique de son gouvernement en matière d'inflation. Le 22 décembre 1969, il déclarait au sujet de ce qu'il appelait notre pire ennemi—l'inflation:

Nombreux sont ceux qui estiment que le gouvernement ne pourra durer plus longtemps son attitude, car il s'effraiera de voir le chômage atteindre 6 p. 100. Mais si on pense que nous allons nous affoler, qu'on y réfléchisse à deux fois. Nous ne nous affolons pas.

Il est honteux que le premier ministre ait dit une telle chose. Si on étudie ce que nous a coûté le chômage au point de vue social et économique, on remarque les pertes incalculables qu'il a entraînées pour la population et cela alors que le ministre des Finances déclarait à nos économiquement faibles qu'il était parfaitement possible à une famille canadienne de vivre avec \$30 par semaine. Si la politique anti-inflationniste du gouvernement avait réussi, peut-être la population pourrait-elle alors lui pardonner le chaos qu'elle a provoqué dans notre économie, mais le fait